

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 84 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 17 Octobre ,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26  
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSE Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme AURIOL Anne-M. BUCAIONI Claude-M. CAMARA Célestin-Mme DUPONT Karine- M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI Patrick-Mme SCOTTO Fabienne- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme MARTIN Pascale- Mme PRUNET Sophie .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin.  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.  
Mme BOUCHER Julie donne procuration à M. ROSSI Patrick  
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine.  
M. HURET David donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne  
M. SANTONI Jean donne procuration à M. BRUN Fernand  
Etaient absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant adoption de la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2022 de la Commune.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été notifiée pour l'année 2022 après le vote du budget primitif de la somme allouée à la collectivité dans le cadre de la taxe aux droits de mutations d'un montant de 253 643.15 €. Recette non prévue au budget primitif 2022, il convient de l'incorporer comme telle au budget dans le cadre de la présente DM 01 telle que proposée, permettant d'abonder certains chapitres et articles du budget :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chap.012	Charges personnels	+ 50 000 €	Chap. 73		+ 253 643.15 €
Art.64111		+ 50 000 €	Art.7381	Taxe droits mutation	+ 253 643.15 €
Chap.65	Subvention	+ 30 000 €			

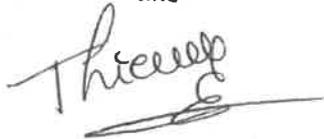
Art.6574	Subvention Ligue natation	+ 30 000 €			
<b>Chap.011</b>	<b>Charges générales</b>	<b>+ 173 143.15 €</b>			
Art.60612	Energie	+ 29 571.57			
Art.60621	Combustible	+ 2 000			
Art. 60623	Alimentation	+ 35 000			
Art.6067	Fournitures scolaires	+ 4 000			
Art.6068	Autres matières	+ 2000			
Art.61558	Autres biens mobiliers	+ 20 000			
Art. 6182	Documentation technique	+2 000			
Art.6227	Frais contentieux	+ 65 000			
Art. 6236	Catalogues- imprimés	+9 571.58			
Art.6251	Déplacements	+ 4 000			
<b>Chap .67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>+ 500</b>			
Art.673	Titres annulés	+ 500			
<b>TOTAL</b>		<b>+ 253 643.15 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 253 643.15 €</b>

Monsieur le Maire propose la présente décision modificative de crédits n°01 au Conseil municipal.  
 Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à la majorité et 4  
 Contre d'adopter la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2022 de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :

Mme THIERRY Martine



**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

